Délibération n° 26-5-1

POINT N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR

-=-=-=-=-=

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 6 octobre 2026

-=-=-=-=-=

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 19 mai et du 4 juin 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux des réunions du 19 mai et 4 juin 2026, tels que présentés au point n° 1 de l'ordre du jour sous réserve des modifications apportées en séance.

Fait et délibéré à Angers, le 6 octobre 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

Délibération n° 26-5-2

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

-=-=-=-=-=

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 6 octobre 2026

-=-=-=-=-=

ILENERGIE - Extension du réseau de chaleur de Lille et mise en place de productions EnR&R

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 30 septembre 2026,

Vu le document intitulé « ILENERGIE - Extension du réseau de chaleur de Lille et mise en place de productions EnR&R (biomasse diversifiée, chaleur fatale industrielle et STEP - eaux usées) », dont l'examen figurait au point n° 6 a a de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire ILENERGIE DALKIA, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **25 000 000 €,**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 6 octobre 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

Délibération n° 26-5-3

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

-=-=-=-=-=

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 6 octobre 2026

-=-=-=-=-=

CALORIA - Extension du réseau de chaleur de Melun et Vaux-le-Pénil (77) avec forage de géothermie profonde

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 12 mai 2026,

Vu le document intitulé « CALORIA - Extension du réseau de chaleur de Melun et Vaux-le-Pénil (77) avec forage de géothermie profonde », dont l'examen figurait au point n° 6 a b de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire CALORIA, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **20 060 000 €,**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 6 octobre 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

Délibération n° 26-5-4

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

-=-=-=-=-=

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 6 octobre 2026

-=-=-=-=-=

Création du réseau de chaleur Bourg-Nord-Viriat à Bourg-en-Bresse, avec interconnexion aux réseaux existants et production issue d'une chaufferie CSR et de PACs sur STEP (01)

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 8 septembre 2026,

Vu le document intitulé « Création du réseau de chaleur Bourg-Nord-Viriat à Bourg-en-Bresse, avec interconnexion aux réseaux existants et production issue d'une chaufferie CSR et de PACs sur STEP (01) », dont l'examen figurait au point n° 6 a c de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire société GRAND BOURG CHAUFFAGE URBAIN (GBCU, 100% Engie), conformément au document examiné, d'un montant maximal de **8 000 000 €,**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 6 octobre 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

Délibération n° 26-5-5

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

-=-=-=-=-=

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 6 octobre 2026

-=-=-=-=-=

GEOBRIE - Création d'un réseau de chaleur sur les communes de Emerainville, Pontault-Combault, Roissy- en-Brie situées (77) et Le plessis-Trévise (94) et mise en place d'une géothermie profonde

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 8 octobre 2026,

Vu le document intitulé « GEOBRIE - Création d'un réseau de chaleur sur les communes de Emerainville, Pontault-Combault, Roissy- en-Brie situées (77) et Le plessis-Trévise (94) et mise en place d'une géothermie profonde », dont l'examen figurait au point n° 6 a d de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire GEOBRIE, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **26 267 681 €,**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 6 octobre 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

Délibération n° 26-5-6

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

-=-=-=-=-=

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 6 octobre 2026

-=-=-=-=-=

Traitement des effluents souillés sur l'ISDND de Petit Galion (972-Martinique) - Gestion de crise

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission nationale des aides Economie Circulaire du 29 septembre 2026,

Vu le document intitulé « Traitement des effluents souillés sur l'ISDND de Petit Galion (972-Martinique) - Gestion de crise », dont l'examen figurait au point n° 6 b de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD), conformément au document examiné, d'un montant maximal de **3 924 000 €,**

- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 6 octobre 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

Délibération n° 26-5-7

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

-=-=-=-=-=

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 6 octobre 2026

-=-=-=-=-=

Accord-cadre relatif à la maîtrise d'œuvre des produits digitaux de l'ADEME

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Accord-cadre relatif à la maîtrise d'œuvre des produits digitaux de l'ADEME », dont l'examen figurait au point n° 6 c de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve le principe d'un marché Accord-cadre relatif à la maîtrise d'œuvre des produits digitaux de l'ADEME,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à lancer la consultation des entreprises.

Fait et délibéré à Angers, le 6 octobre 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN